

Réalisations 2023

Entretien des voies Communales :

- Chemin des Crémats.
- Chemin de Lacan.
- Chemin de Salindres.
- Entretiens ponctuels divers.

Entretien des bâtiments communaux :

- Le Bon Repos.
- La Balade Gourmande.
- L'école.

Réseau d'eau potable :

- Rénovation des deux forages.

Réalisations 2023

Parkings :

- Emplacement des matériaux.
- Haie mellifère.

Urbanisme :

- 5 Permis de Construire :
Camus, Lesur, Victorien, Grévoul (réhabilitation) Six (hangar).
- 6 Déclarations Préalables :
Mourier, Rey, Pibarot, Martin, Julliard, Lauzière.
- 20 Certificats d'Urbanisme :
Des dossiers de vente, pour les notaires.

Gestion des baux et loyers :

- Alignement avec la réglementation en vigueur.

Réalisations 2023

Evolution du personnel communal :

- Départ de Marc à la retraite.
- Départ de Cédric.
- Arrivée de Jean-Paul.
- Hermeline temporairement en remplacement de Laurent.
- Merci à Maëva pour le surcroît d'activité avant la venue d'Hermeline.

Obligations Légales de Débroussaillage :

- OLD traitées, mais le sujet est récurrent.
- Importance de ne pas « faiblir » !

Site Internet :

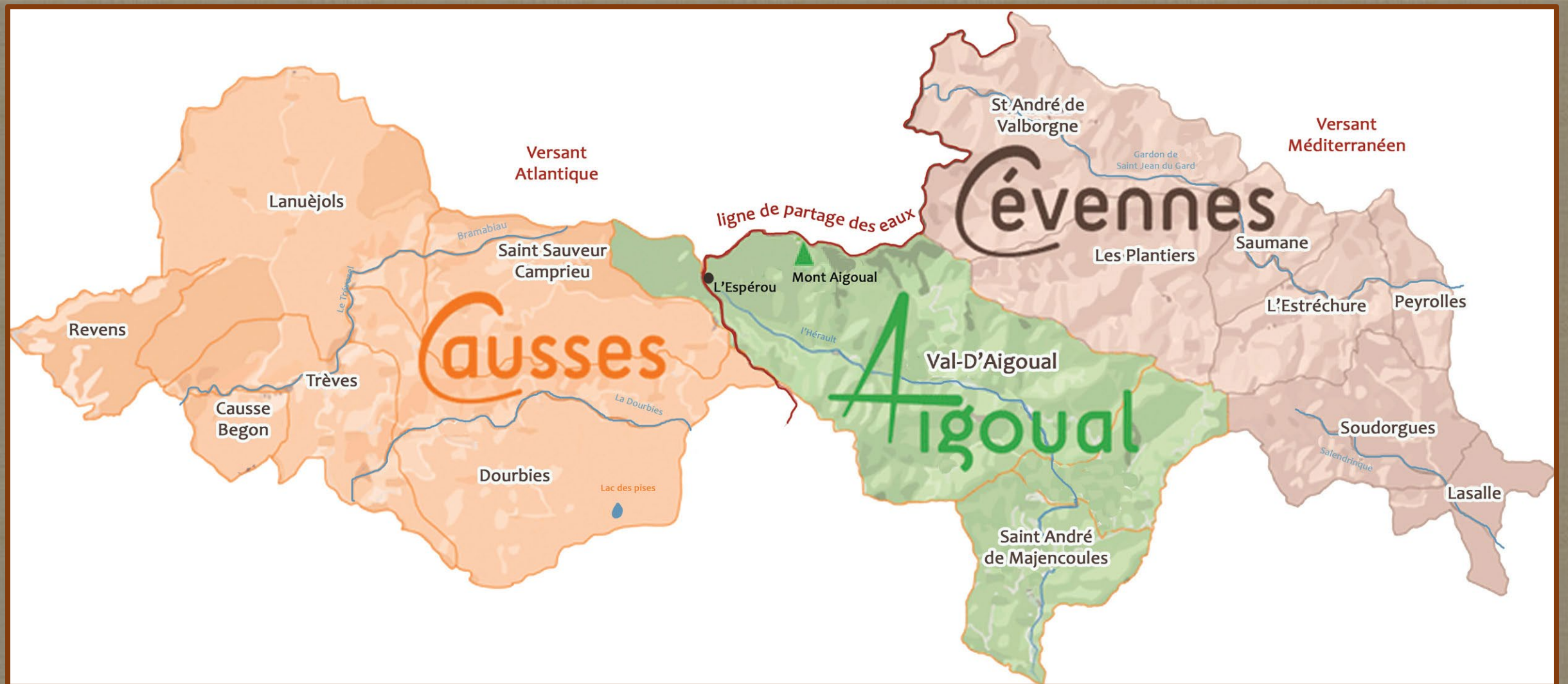
- Cette année 2023, notre nouveau site internet a pris son « envol ».
Merci à Pierre pour ce beau travail.

Réalisations 2023

Etat actuel du budget 2023 :

	Prévisions	Réalisations	% Réal.
Dépenses d'investissement	132 436,29 €	105 078,16 €	79,3%
Recettes d'investissement	132 436,29 €	34 596,70 €	26,12%
Solde d'investissement	0,00 €	-70 481,46 €	
Dépenses de fonctionnement	561 988,72 €	377 425,52 €	67,16%
Recettes de fonctionnement	561 988,72 €	384 666,58 €	68,45%
Solde fonctionnement	0,00 €	7 241,06 €	

La Communauté de Communes Causse-Aigoual-Cévennes Terres Solidaires :



Le PETR Causses et Cévennes :



Prévisions 2024

Le volet « Local » :

- L'entretien des voiries.
- L'entretien des bâtiments municipaux.
- L'administration générale.
- L'exploitation du réseau d'eau.
- Divers « services » à la population.

La vision à plus « long terme » :

- L'urbanisme et les habitats, évolution vers un PLU ?
- L'accueil de nouveaux Soudorguais.
- Le repérage de nos maisons (adressage).
- L'évolution de la distribution de l'eau.
- L'entretien des paysages, les OLD.

Prévisions 2024

L'entretien des voiries :

- Réalisé essentiellement par nos employés municipaux.
- Au programme :
 - Chemin d'Aiguebonne.
 - Chemin du Verdier.
 - Chemin de Cabanis.
 - Chemin de La Boriette.
 - ... Liste ouverte.

Les commissions :

- Nous avons besoin de vous...
- ...Et surtout, de vos initiatives.

Prévisions 2024

Des dossiers complémentaires :

- Le compostage et les composteurs.
Nouveaux composteurs pour le Bon Repos et la Balade Gourmande.
- L'école et sa sécurité.
Mise en place d'une « Zone 30 ».
- Le contrôle des fosses septiques le long du ruisseau des Horts.
- Les obligations d'élagage individuelles.
- La distribution d'eau potable aux Bousquets.
Etude préliminaire des conditions de faisabilité en cours.

Le réseau d'eau potable

Des rénovations :

- Le forage « du bas » (tennis) a été entièrement rénové :
 - Pompe remplacée à titre préventif, mise à 50 m de tube (forage de 90 m).
 - Tuyau de remontée percé : Remplacement par un tube inox (matière obligatoire).
 - Tubage du forage en PVC et en bon état (inspection par caméra).
- Le forage « du haut » (derrière chez Burgos) a été rénové :
 - Pompe en panne remplacée, mise à 30 m de profondeur.
 - Tuyau de remontée en PE remplacé car « sale ».
 - Tubage du forage en acier => Remplacement à prévoir ultérieurement.

Un contrôle des nappes phréatiques :

- Les nappes des deux forages ont tenu sans problème tout l'été.
- La nappe du forage du bas fonctionne avec un cycle « vidage – remplissage »
- La nappe du forage du haut ne se vide pas.
- La nappe du forage du haut fournit globalement plus d'eau que celle du bas.
- Chaque forage a globalement la capacité d'alimenter le village, même seul.

Les Obligations Légales de Débroussaillement

Une prévention :

- Le débroussaillement est une action de prévention et de protection.
- Le débroussaillement limite la propagation d'un incendie, il nous protège, protège nos constructions et protège la forêt.
- Même si Soudorgues a été jusqu'à présent épargné par les feux de forêts de grande ampleur, le risque est toujours présent.

Des actions :

- Sont concernés tous les propriétaires.
- Les habitations ciblées : en zone forestière ou à moins de 200m de la zone forestière.
- Avec un débroussaillement sur une profondeur de 50m autour du bâtiment.
- Avec une mise à distance de 3 m entre les houppiers des arbres et l'habitation à protéger, un élagage des arbres à minimum 2m de hauteur à partir de leur base, et un gabarit de 5 m de largeur par 5 m de hauteur sur la voie d'accès privée à l'habitation (accès pompiers).
- Les résidus de débroussaillage doivent être évacués, ou peuvent être brûlés.
- La responsabilité du travail incombe au propriétaire de l'habitation ciblée, et si nécessaire, une demande écrite doit être faite au propriétaire voisin pour atteindre les 50m réglementaires.

L'Adressage

Un repérage national :

- Chaque habitation doit être repérée par un n° dans une voie.
 - Nous devons donner un nom à toutes les voies.
 - Nous utiliserons majoritairement une numérotation métrique.
- C'est une obligation réglementaire :
 - Ces adresses se retrouvent dans une Base d'Adresses Nationale.
- Cette Base d'Adresses Nationale est mise à disposition de tous.
 - Notamment les opérateurs de réseau, les sociétés de transport et les services de sécurité.
 - Elle peut être différente de la base d'adresses utilisée par La Poste.

Un dossier à traiter au 1er semestre :

- Nous fournirons à chacun une proposition de nom de voie et de n°, à discuter 😊
 - Quartier par quartier nous vous consulterons, si possible à partir de « plans papier ».
 - Nous ne consulterons probablement pas les « absents » (résidences secondaires).
- Nous établirons une Base d'Adresses Locale qui sera reversée dans la Base Nationale.
- Nous fournirons les plaques de rue et les plaques de numérotation.